

Plainte pour propos diffamatoire et arcellement moral

Par mig47, le 24/06/2008 à 18:17

bonjours je souhaiterai savoir si je peu deposer une plainte pour propos diffamatoire et arcellement moral.

pour faire court j ai vecu avec une personne pendant 4 ans et elle a voulu que I on ce separe en septembre dernier et depuis elle telephone presque jour et nuit chez moi ainsi que chez mes parent en reclament des chose qui ne son pas a elle puis cette personne raconte a qui veu I entendre des chose horrible a mon sujet qui son evidament fausse.

j ai refait ma vie je v etre papa en novembre donc c pour cela que je cherche une solution pour faire cesser tout ca .

pouver vous m aider?

merci d avance

Par frog, le 24/06/2008 à 18:44

Changer de numéro de téléphone et s'inscrire sur liste rouge réglera sans doute votre problème de manière bien plus rapide et efficace.

Par mig47, le 24/06/2008 à 19:24

merci d avoir repondu.le fait de changer de numero de tel reglera le probleme des appel mais ca ne reglera pas la reputation qu el ma faite. vous ne croyer pas?

Par domi, le 24/06/2008 à 22:09

Pour la réputation laissez tomber ! vous savez ce que vous avez fait ou pas ! Et puis si elle voit que ça ne vous touche pas elle se fatiguera avant vous ! Vous allez être papa , ce n'est pas plus important ?? alors laissez courir et profitez de votre nouvelle vie ! bon courage Domi

Par mig47, le 24/06/2008 à 23:22

merci du conseil .ce qui me gene un peut c que je suis rester 4 ans avec et elle m en a fait baver pendant tou ce temps donc je n ai pas l'intention de laisser tomber bien o contraire.

pour conclure bien sur que d etre papa est bien plus important mais ce n est pas une raison pour ce laisser faire